

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, BRAME Noémie, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole, MONCHIETTO Denise, DETOEUF Diane et Messieurs COSTE Alain, BOREL Yves, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, MARHUENDA Thierry.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 16/03/2026

**Nombre de membres en exercice** : 11

**Nombre de membres présents** : 11

**OBJET : DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux conseillers municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de LES OMERGUES étant de onze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser trois.

Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoints au maire.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de créer deux postes d'adjoints au maire
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 20 mars 2026,  
Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

